

DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL

2018/70

Séance du 15 octobre 2018 à 18 H 00

Date de convocation : 9 octobre 2018

L'an deux mille dix-huit, le lundi 15 octobre 2018, le Comité Syndical s'est réuni au siège du SIRTOM, avenue du 4 juillet 1776 à BRIVE, sous la Présidence de Monsieur Yves LAPORTE.

Objet : Admission en non-valeur

Nombre de membres en exercice :	150
Représentant 180 voix, soit 144 membres à 1 voix et 6 membres à 6 voix	
Présents :	92
Votants : 89 x 1 voix + 3 x 6 voix	92
Et Pouvoirs : 1 x 1 voix et 1 x 6 voix	7

Vu la demande d'admission en non-valeur du Trésorier Principal de produits divers irrécouvrables, relatifs principalement à la régie des professionnels en déchèterie et se décomposant comme suit :

2014 – LE MANOIRE DE BEAULIEU	351.02 €
2014 – PAREJA	16.19 €
2014 – SL METALURGIE	37.08 €
2014 – VDI CONSTRUCTION	97.08 €

Constatant l'irrécouvrabilité, cette dépense sera imputée au compte 6541 du budget principal.

Je vous invite à délibérer sur ces propositions.

La présente délibération est adoptée à l'unanimité.

Le Président,



Yves LAPORTE